ATHLÉ
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

CIRCULAIRE N° 11 DU 49 MARS 2021

Aux Présidents des ligues
Présidents des comités pour transmission aux clubs

De Jean-Marie BELLICINI & Didier VAREECKE

Copie Comité Directeur
Anne BARROIS-CHOMBART
Souad ROCHDI

OBJET : DEFI ATHLE - CONCEPT ET OPERATION NATIONALE

Chers amis

Dans les périodes compliquées que nous continuons à vivre, il est important pour nos athlètes, jeunes ou moins jeunes, de conserver l'ambition de l'excellence inhérente à notre sport et de conserver le souci de la confrontation, source d'évaluation et d'émulation.

C'est dans ce contexte que la DTN avait mis en place, lors du premier confinement, un Défi'Athlé, d'abord à destination des U 16, puis étendu aux autres catégories, et permettant aux clubs d'organiser, en interne, des compétitions avec prises de performances, et saisie en ligne des résultats. Ce sont près de 150 clubs qui auront utilisé cette application, permettant la prise en compte de plus de 12 500 performances.

Compte tenu de la situation actuelle, que nous espérons la moins longue possible, nous avons décidé de relancer cette approche virtuelle de l'Athlétisme.
Le Défi Athlé s'articule désormais autour du Défi Jeunes (U 16) et du Défi Perf (pour les 16 ans et plus).
Le principe reste le même, afin de prendre connaissance plus amplement du dispositif, veuillez consulter la page dédiée sur le site athle.fr ICI

Outil d'animation du territoire, le Défi'Athlé, initialement créé pour les clubs, est désormais accessible aux comités départementaux et aux ligues. Des épreuves territoriales ou préparatoires aux Défi'Nationaux peuvent désormais être proposées aux clubs.

Premier challenge national : le Défi'Mile

Dans le cadre de la poursuite de l'accompagnement, la Fédération Française d'Athlétisme lance son Défi'Athlé national. Le Mile c'est la distance idéale qui réunit les plus jeunes, des compétiteurs plus âgés ou plus expérimentés.
Ne manquez pas l'occasion de participer avec votre club à cet engouement national.
Rendez-vous du 13 au 21 mars partout en France.
Pour retrouver les informations complémentaires, cliquez ici.

Association reconnue d'utilité publique Siret : 784 448 730 000 27 - Code APE : 9312 Z - N° TVA Intracommunautaire : FR 05784448730

MINISTÈRE DES SPORTS
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME
33 Avenue Pierre de Coubertin - 75640 Paris cedex 13
Email : ffa@athle.fr
Tel : 01 53 80 70 00 - Fax : 01 45 81 44 66

MAIF | asics
PARTENAIRES PRINCIPAUX

Nous souhaitons, comme vous tous, que cette période s'achève au plus tôt car la frustration est grande pour nos athlètes, dirigeants, juges et entraîneurs.
Il nous appartient, collectivement, de maintenir la flamme de l'Athlétisme afin de ne pas gaspiller les années de travail que chacun d'entre vous a consacré à notre sport.

Recevez tous nos encouragements et notre solidarité dans la tâche difficile qui est la vôtre.

JEAN-MARIE BELLICINI
SECRETAIRE GENERAL

DIDIER VAREECKE
VICE-PRESIDENT DE LA FFA
SECTEUR EDUCATION ATHLETIQUE